

FORMATION PRIORITÉ JEUNESSE – DÉTAILS ET PROCÉDURE

Sujets abordés dans la formation

- ✓ Les abus pédosexuels;
- ✓ Le processus de conditionnement;
- ✓ Comment réagir à un dévoilement d'abus pédosexuel;
- ✓ L'impact d'un abus pédosexuel;
- ✓ Le code de conduite et le signalement;
- ✓ Les politiques et les procédures à utiliser pour protéger les enfants.

Procédure pour suivre la formation

1. La formation consiste en un cours en ligne de trois heures divisé en huit modules.
2. Vous pouvez suivre le cours en une ou plusieurs séances, au moyen d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone intelligent muni d'une connexion Internet.
3. En tant que membres du **district Trois-Rives**, vous devez créer votre compte en cliquant ici : https://vta.c3p.ca/app/fr/create_account?key=107432CE0F4F11ED9659C2E1FE09083A
4. Vous pourrez ensuite suivre la formation en accédant à [l'Académie de formation virtuelle](#) du Centre canadien de protection de l'enfance (<https://vta.c3p.ca/app/fr/login>).
5. Votre compte sera valide jusqu'au **31 juillet 2023**.
6. Après avoir terminé les huit modules, vous devrez faire un test de validation des connaissances (questions à choix multiples) pour attester de votre participation active et de votre compréhension.
7. Une fois que vous avez réussi l'examen, vous devez télécharger votre certificat.
8. Vous devez transférer votre certificat par courriel au secrétariat de votre district.
9. La Certification Priorité jeunesse sera alors ajoutée dans votre dossier personnel (voir Système d'informations des Scouts du Canada (SISC)) par votre district.